

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 64MCF1523 (4404) – profil : Biologie synthétique des microalgues, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Philippe KAROYAN, Professeur des universités (Président)

Jean-Pierre BOULY, Maître de conférences

Hayat BOUTEAU, Professeur des universités

Bénédicte CHARRIER, Directrice de recherche

Antoine DANON, Maître de conférences

Membres externes

Jean-Michel CAMADRO, Directeur de recherche

Sylvie COURSOL, Chargée de recherche

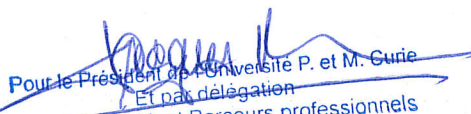
Emmanuelle ISSAKISIS-BOURGUET,
Chargée de recherche

Diana KIRILOVSKY, Directrice de recherche

Olivier PLOUX, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017


Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières
Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT